



**Conseil du commerce des marchandises**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU  
COMMERCE DES MARCHANDISES  
11 MAI 2017**

PRÉSIDENT: S.E. M. KYONGLIM CHOI (RÉPUBLIQUE DE CORÉE)

*Addendum*

Dans un fax daté du mardi 9 mai 2017 et adressé à tous les Chefs de délégation, le Président a annoncé que le Conseil du commerce des marchandises (CCM) reprendrait sa réunion le jeudi 11 mai 2017 pour traiter du point 3 de l'ordre du jour figurant dans les documents WTO/AIR/CTG/7 et G/C/W/737, "Désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises".

**3. DÉSIGNATION DU BUREAU DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL DU  
COMMERCE DES MARCHANDISES**

3.1. Le Président a rappelé aux délégations que à la précédente réunion du CCM, le 6 avril 2017, le Président intérimaire avait annoncé la suspension du point 3 de l'ordre du jour concernant la désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises, étant donné le départ de l'Ambassadeur Hamish McCormick, Président du Conseil, ainsi que l'absence de consensus au Conseil général sur la future présidence du Conseil et des autres organes de l'OMC. Le processus de consultation pour la désignation des présidents des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises n'avait donc pas encore eu lieu.

3.2. Le Président a rappelé en outre aux délégations que les lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC, reproduites dans le document WT/L/510 et adoptées par le Conseil général le 10 décembre 2002, disposaient que le Président du Conseil du commerce des marchandises procéderait à des consultations concernant la désignation des présidents de ses organes subsidiaires. Par ailleurs, le document JOB/GC/22, qui avait été examiné par le Conseil général le 27 juillet 2012, indiquait que les coordonnateurs de groupe devraient participer à ce processus dès le début. Le Président a rappelé aussi que, à cette occasion, il avait procédé conformément à l'approche adoptée par le Conseil général lors de son processus de consultation en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC pour 2017, et qu'il avait rencontré à plusieurs reprises les coordonnateurs de groupe.

3.3. Le 7 avril 2017, tous les Membres et coordonnateurs de groupe avaient été informés que le Président accepterait des propositions de candidatures à la présidence des organes subsidiaires du CCM. Les consultations que le Président avait menées sur cette question dans l'intervalle avaient pris la forme de réunions avec les coordonnateurs de groupe et de consultations bilatérales avec les délégations qui avaient manifesté de l'intérêt pour le processus de consultation. De même, au titre des procédures, il s'était concerté avec le Président du Conseil des services.

3.4. Dans l'ensemble, la tâche n'avait pas été facile mais, sur la base des propositions et suggestions reçues des coordonnateurs de groupe et des Membres qui avaient répondu à son appel, le Président avait dressé une liste de noms pour la présidence des divers organes du CCM pour 2017. Cette liste avait été communiquée initialement aux coordonnateurs de groupe le lundi 8 mai, avec un délai fixé au mardi 9 mai à 15 heures pour émettre des réserves. Aucune réserve n'ayant été émise avant la date limite, le Président avait envoyé un fax afin de convoquer à nouveau le CCM et de faire connaître aux Membres la liste de noms.

3.5. En outre, le Président a rappelé que, avant le début de la réunion, il avait tenu une réunion informelle ouverte au sujet de la liste de noms qui avait été distribuée aux Membres. À cette réunion informelle, la liste proposée avait reçu l'aval des Membres. C'est pourquoi il se considérait en mesure de proposer au Conseil une liste de noms convenue pour la présidence des organes subsidiaires. Cette liste reflétait la manière transparente dont les consultations avaient été menées, ainsi que de la grande diversité des Membres de l'OMC. Compte tenu des différents candidats qui avaient été proposés par les coordonnateurs de groupe, le Président estimait également que la liste de noms reflétait, dans la mesure du possible, l'équilibre prévu dans les lignes directrices.

3.6. La liste qu'il avait établie, comportant les noms pour la présidence des organes subsidiaires était la suivante:

<b>Présidents des organes subsidiaires du CCM</b>	
Comité de l'accès aux marchés	M. Ahmed El Libedy (Égypte)
Comité de l'agriculture	M. Alf Vederhus (Norvège)
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	M. Marcial Espínola Ramirez (Paraguay)
Comité des obstacles techniques au commerce	M. Jose Manuel Campos Abad (Chili)
Comité des MIC	M. Ali Alwaleed Al-Thani (Qatar)
Comité des pratiques antidumping	M. Faisal Saud Sulaiman Al-Nabhani (Oman)
Comité des subventions et des mesures compensatoires	Mme Ieva Baršauskaitė (Lituanie)
Comité des sauvegardes	M. Kensuke Tsunoda (Japon)
Comité des licences d'importation	M. Fawaz Almuballi (Arabie saoudite)
Comité des règles d'origine	M. Gerald Pajuelo (Pérou)
Comité de l'évaluation en douane	Mme María Luciana Nader Leandri (Uruguay)
Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	Mme Rike Octaviana (Indonésie)
Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (Comité de l'ATI)	Mme Zsófia Tvaruskó (Hongrie)

3.7. Il a proposé que le Conseil accepte les candidatures telles qu'indiquées.

3.8. Le Conseil en est ainsi convenu.

3.9. Le Président a rappelé que, bien que tous les autres organes subsidiaires du Conseil aient des dispositions, dans l'Accord dont ils relevaient ou dans leur règlement intérieur, exigeant qu'ils élisent leurs présidents, ce n'était pas le cas des groupes de travail. En conséquence, il proposait que le Conseil nomme la présidente désignée, Mme Rike Octaviana (Indonésie), pour le Groupe de travail des entreprises commerciales d'État.

3.10. Le Conseil en est ainsi convenu.

3.11. Le Président a ensuite fait observer que, sur la question des vice-présidents, il croyait comprendre que, dans les cas où cette possibilité était prévue par l'Accord ou le règlement intérieur, il incomberait aux organes subsidiaires de décider eux-mêmes s'ils avaient besoin d'un vice-président, et qu'il revenait à chaque président de tenir les consultations nécessaires. Il a demandé si le Conseil pouvait procéder ainsi.

3.12. Le Conseil en est ainsi convenu.

3.13. Le Président a remercié l'ensemble des Membres et des coordonnateurs de groupe pour l'esprit constructif avec lequel ils avaient participé à ses consultations ainsi que pour leur assistance et leur coopération. Il a également remercié les Présidents sortants des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises pour leur travail considérable et le dévouement dont ils avaient fait preuve pendant l'année 2016, et il souhaitait aux nouveaux présidents de réussir dans l'accomplissement de leurs tâches en 2017.

3.14. En outre, il a informé les délégations que la prochaine réunion du CCM aurait lieu le vendredi 30 juin. L'ordre du jour serait arrêté le lundi 19 juin 2017.

3.15. N'ayant pas eu l'occasion de s'adresser aux délégations, le Président a remercié les Membres pour la confiance qu'ils lui avaient témoignée en l'élisant à la présidence du Conseil. C'était un honneur, et il attendait avec intérêt de travailler avec toutes les délégations en 2017.

3.16. La réunion a été déclarée close.

---